



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION

Mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Complexe Minier de la Vallée de la Senouire » FR 8302009

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Tony BERNARD
Président
Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 12 décembre 2017.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

2- Procédure de passation

Marché simple passé en procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3- Objet de la consultation / Durée

La mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 du « Complexe Minier de la Vallée de la Senouire » consiste à conduire des actions d'animation, de gestion, de suivi scientifique et de coordination sur les 2 178,76 ha du site. Le Parc, structure porteuse de l'animation du document d'objectifs, s'appuiera sur un prestataire pour mettre en œuvre ces actions sur le site.

L'entreprise retenue devra conduire les actions décrites dans le cahier des charges techniques joint à la présente consultation.

Le contrat sera conclu jusqu'au 31 décembre 2020.



4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront:

1. Prix (40%)
2. valeur technique (30%)
3. délai d'exécution (30%)

Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée, le devis remis par l'entreprise et le cahier des charges technique défini par le Parc.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures pourront être transmises par voie dématérialisée. Cette dématérialisation doit uniquement passer par le portail Chorus Pro mis à disposition des fournisseurs pour la transmission et le suivi des factures émises. Vous trouverez des informations sur le portail de Chorus :

<https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/emetteur-de-factures-electroniques/>

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.



8- Acomptes

- Un premier acompte de 30 % sera versé à réception de la lettre de commande sur présentation d'une facture.
- Le solde de 70 % sera versé à l'issue de la mission après acceptation par le Parc du rapport final adressé au plus tard le 30 novembre 2020, sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le 31 janvier 2020– 12 H 00 (dernier délai).

A l'adresse du Parc Naturel Régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Descriptif du matériel et des moyens humains
- ✓ Le devis
- ✓ Le cahier des charges techniques

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez